



RAPPORT DES ACTIVITÉS

2024 - 2025



Association des Juristes
d'expression Française
de la Nouvelle-Écosse



Sommaire

- 3** Mot de la présidence
- 5** Mot de la direction générale
- 7** Accès à la justice en français

17 Représentation

28 Centre Accès justice

35 La revue photo des évènements

Annexe États financiers au 31 mars 2025

En 2023, j'ai eu l'honneur d'être nommé président de l'AJEFNÉ, succédant à l'honorable Réjean Aucoin. Cette deuxième année de mandat m'a permis de poursuivre cet engagement avec rigueur et conviction, dans un contexte marqué par des défis persistants et des avancées significatives.



Thomas Kayter
Président

L'année 2024-2025 a été l'occasion de consolider les trois objectifs que j'avais posés dès le départ : accroître le nombre de membres, renforcer les parcours de formation juridique en français, et mieux comprendre le décalage entre la croissance de la population francophone et la faible sollicitation des droits linguistiques. Nous sommes passés de 29 à 50 membres en deux ans, ce qui témoigne d'un réel dynamisme et d'une adhésion croissante à notre mission. Les discussions avec l'Université Sainte-Anne et l'Université de Moncton ont permis d'actualiser l'entente de passerelle, et le projet de bourses en justice a été officiellement déposé auprès de l'OAAF.

Nous avons également soutenu la création de la Société Francophone Weldon à Dalhousie, qui a permis l'intégration d'une étudiante au conseil d'administration et le lancement des discussions pour un projet pilote de certification en common law en français.

Sur le plan de la représentation, nous avons poursuivi nos échanges avec les instances judiciaires sur la nomination de juges bilingues, tout en contribuant à l'étude nationale sur les professionnel·le·s de la justice. Ces démarches visent à mieux documenter les obstacles et à proposer des pistes d'amélioration.

Un enjeu majeur demeure : la proclamation des dispositions linguistiques de la Loi sur le divorce. Bien que cette loi ait été adoptée au niveau fédéral, elle n'est toujours pas en vigueur en Nouvelle-Écosse. Cette situation soulève des questions importantes sur l'accès équitable à la justice pour les francophones, et notre association continue de suivre ce dossier avec attention.

Parmi les temps forts de l'année, la célébration des 30 ans de l'AJEFNÉ a été un moment de grande fierté. Le panel de discussion, la remise des prix des bâtisseurs, le banquet et la présence du réseau pancanadien ont illustré la reconnaissance de notre travail.

La nouvelle identité visuelle incarne ce renouveau, tout comme la tournée provinciale dans le sud de la Nouvelle-Écosse, qui a permis de mieux connecter avec les réalités régionales.

Nous avons également renforcé notre lien avec la jeunesse : les procès simulés dans les écoles du CSAP, le projet de bourses en justice et l'embauche d'étudiant·e·s d'été ont permis de créer un véritable pont entre les générations.

Je remercie chaleureusement l'équipe, les membres et les partenaires pour leur engagement. Cette année a été exigeante, mais elle témoigne de la force collective qui anime notre association et de l'importance de poursuivre, ensemble, le travail entamé.

Mot de la direction générale

L'année 2024–2025 a marqué un tournant décisif pour l'AJEFNÉ et son centre Accès justice, à la croisée de notre histoire et de notre avenir. Dans la continuité du renouveau amorcé en 2022, notre organisme a su conjuguer mémoire et ambition, en célébrant ses 30 ans d'existence, tout en posant les fondations d'une nouvelle ère, portée par une vision stratégique claire, des partenariats renforcés, et une mobilisation collective sans précédent.



Vincent Anama
Directeur général

Grâce à la revalorisation du financement de base et à l'acceptation du projet d'évolution du centre Accès justice, nous avons pu déployer des initiatives structurantes qui répondent aux besoins concrets de notre communauté francophone en situation mi-

noritaire. Ce soutien renouvelé du Ministère fédéral de la Justice, dans le cadre du Plan d'action pluriannuel 2023–2028, a permis à l'AJEFNÉ de consolider son rôle de porte-parole de l'accès à la justice en français en Nouvelle-Écosse.

Le centre Accès justice a franchi une étape majeure avec la mise en œuvre de ses cinq volets d'évolution : accueil, clinique juridique, ressources, accompagnement socio-juridique et priorisation francophone. Le programme d'accompagnement socio-juridique, en particulier, représente une avancée significative. Pensé pour répondre aux réalités sociales des usager·ère·s, il permet désormais d'offrir un soutien global, humain et intégré, en complément des services juridiques traditionnels. Ce projet, porté avec rigueur et conviction par notre équipe, témoigne de notre capacité à innover et à adapter nos pratiques aux besoins réels du terrain.

Sur le plan partenarial, l'AJEFNÉ a su tisser des liens solides et stratégiques avec des acteur·rice·s clés du milieu juridique et communautaire. L'organisation du panel de discussion sur les droits linguistiques, en collaboration avec l'ABC section Nouvelle-Écosse, a permis de réunir les membres du réseau pancanadien de la FAJEF et du CCFJ à Halifax, dans le cadre de la célébration de notre anniversaire. Ce moment fort a favorisé les échanges interprovinciaux et a renforcé notre positionnement au sein du réseau national.

La tournée provinciale dans le sud de la Nouvelle-Écosse, menée conjointement avec le centre Accès justice et le Sénateur Réjean Aucoin, a permis d'aller à la rencontre des communautés acadiennes et francophones en région, de mieux comprendre leurs besoins et de leur offrir des services juridiques en français dans une approche de proximité. Ce type de déplacement, rare pour un organisme provincial, a été salué pour son impact concret et sa reconnaissance envers les réalités régionales.

Enfin, l'événement de réseautage « Cinq à Sept pour les juristes », organisé avec l'ABC Nouvelle-Écosse et l'AJEFNB, a illustré notre volonté de bâtir une communauté juridique francophone atlantique plus forte et plus solidaire. Ces collaborations interprovinciales ouvrent la voie à de nouvelles synergies et à une mutualisation des efforts pour faire progresser l'accessibilité aux services juridiques en français.

Je tiens à saluer le travail remarquable de toute l'équipe de l'Association, du conseil d'administration et des partenaires qui ont contribué à cette année exceptionnelle. Ensemble, nous avons démontré que l'AJEFNÉ est un organisme solide, dynamique et visionnaire, prêt à relever les défis des prochaines décennies.

C'est avec fierté et détermination que nous poursuivons notre mission : faire de l'accès à la justice en français une réalité tangible pour chaque francophone de notre province.

Accès à la justice en français

1. La nomination des juges bilingues et siège au comité de nomination

L'AJEFNÉ poursuit son engagement pour une meilleure représentativité linguistique au sein de la magistrature en Nouvelle-Écosse. Ce dossier, amorcé depuis plusieurs années, demeure une priorité stratégique dans le cadre de l'amélioration de l'accès à la justice en français.

Au cours de l'année 2024-2025, plusieurs démarches ont été entreprises :

Consultation sur la composition des comités de nomination

L'AJEFNÉ a obtenu confirmation que la composition des comités provinciaux et fédéraux de nomination des juges est publique et accessible en ligne. Cette transparence permet de mieux comprendre les profils des membres et d'évaluer leur capacité à intégrer les enjeux linguistiques dans le processus de sélection.

Analyse des comités

- Le comité consultatif provincial comprend sept membres, dont des représentants du public, de la Nova Scotia Barristers' Society et de la magistrature. À ce jour, aucun membre n'est identifié publiquement comme francophone ou bilingue.
- Le comité consultatif fédéral compte également sept membres, dont certains sont reconnus pour leur sensibilité aux enjeux linguistiques, mais là encore, la capacité bilingue n'est pas explicitement mentionnée.

Malgré les efforts de sensibilisation, aucun juge bilingue n'a été nommé récemment à la Cour provinciale de la Nouvelle-Écosse. Cette situation limite l'accès aux procès en français, notamment en matière criminelle, et renforce les inégalités pour les justiciables francophones.

L'AJEFNÉ a échangé avec la coordonnatrice des services en français du Ministère de la Justice, pour mieux comprendre les mécanismes de nomination et les marges de manœuvre provinciales. Il apparaît que le Ministère agit en conformité avec les directives gouvernementales, mais que l'intégration du bilinguisme comme critère prioritaire dans les nominations judiciaires reste à renforcer.

Dans ce contexte, l'AJEFNÉ recommande :

- Que la capacité à exercer dans les deux langues officielles soit explicitement intégrée comme critère dans les processus de sélection des juges.
- Que des membres bilingues ou sensibilisés aux enjeux linguistiques soient nommés au sein des comités de nomination.
- Que des tests objectifs de compétence linguistique soient mis en place pour évaluer les candidats.
- Que des consultations régulières soient tenues avec les organismes communautaires, dont l'AJEFNÉ, pour mieux cerner les besoins en matière de justice bilingue.

(suite 1. La nomination des juges bilingues et siège au comité de nomination)

L'AJEFNÉ poursuivra ses efforts de représentation et de dialogue avec les instances provinciales et fédérales afin de faire progresser ce dossier essentiel pour l'équité linguistique dans le système judiciaire.

2. La liste des juges en capacité d'exercer en français

En 2025, selon les informations disponibles dans le Plan de services en français 2025-2026 du Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse, les données officielles concernant les juges en capacité d'exercer en anglais et en français n'ont pas changées : 4 juges sont en mesure de présider un procès en français et 3 autres juges ont la capacité de mener certaines procédures en français.

Ces juges sont répartis dans différentes régions de la province et sont identifiés comme ayant une compétence linguistique suffisante pour traiter des affaires en français, notamment en matière criminelle. Ces informations ont été confirmées dans le cadre d'un échange entre l'AJEFNÉ et le juge en chef de la Cour provinciale, et sont également mentionnées dans le plan de services en français.

Le ministère reconnaît que le nombre de juges bilingues reste limité au regard de la croissance de la population francophone et des besoins exprimés par les communautés acadiennes et francophones.

L'AJEFNÉ a soulevé la nécessité d'augmenter le nombre de juges bilingues, afin de faciliter la planification des procès en français et d'améliorer la transparence. Le ministère indique que les demandes de procès en français sont encore peu nombreuses, mais que cela pourrait être lié à une perception d'inaccessibilité ou à un manque de visibilité des services disponibles.

L'AJEFNÉ constate que, malgré les modifications aux lignes directrices qui reconnaissent l'importance de refléter la nature bilingue de la province, aucun juge bilingue n'a été nommé récemment à la Cour provinciale. Il n'existe pas non plus de test objectif pour évaluer la compétence linguistique des candidats. Cette situation limite l'accès aux procès en français, notamment en matière criminelle, et renforce les inégalités pour les justiciables francophones. Elle contribue également à une perception d'inaccessibilité des services en français, qui peut décourager les demandes de procès dans cette langue.

L'AJEFNÉ poursuivra ses échanges avec les instances provinciales et fédérales, dans un esprit de dialogue et de partenariat, afin de faire progresser ce dossier essentiel pour l'équité linguistique dans le système judiciaire.

3. Divorce en français, où sommes-nous ?

Depuis l'entrée en vigueur partielle des dispositions linguistiques de la Loi sur le divorce en 2019, l'AJEFNÉ poursuit activement ses démarches pour que ces garanties soient enfin proclamées en Nouvelle-Écosse. Malgré les avancées dans certaines provinces, la Nouvelle-Écosse demeure l'une des dernières juridictions où les francophones ne peuvent pas encore divorcer dans leur langue officielle devant un juge compétent.

Au cours de l'année 2024-2025, plusieurs actions ont été menées :

- Lettre officielle à la ministre de la Justice de la Nouvelle-Écosse (octobre 2024) : L'AJEFNÉ a interpellé directement la ministre pour demander la proclamation des dispositions linguistiques de la Loi sur le divorce. Cette lettre a été transmise à la ministre, qui a répondu en mars 2025. La réponse reconnaît les efforts en cours pour améliorer les services en français, mais indique que la province n'est pas encore en mesure de proclamer l'article 23.2(1) de la Loi sur le divorce, faute de ressources humaines et de financement fédéral adéquat.
- Intervention du sénateur Réjean Aucoin au Sénat (décembre 2024) : Le sénateur a posé deux questions au représentant du gouvernement au Sénat, soulignant l'inégalité persistante entre les francophones

et les anglophones dans l'accès au divorce en français. il a également pointé l'absence de juges francophones nommés à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse dans le domaine du droit de la famille.

- Lettre de la FAJEF au ministre fédéral de la Justice (juin 2025) : La Fédération des associations de juristes d'expression française (FAJEF) a réitéré l'urgence de proclamer l'article 23.2 de la Loi sur le divorce, dans les provinces et territoires qui ne l'ont pas encore fait, dont la Nouvelle-Écosse. Cet article prévoit que : « À la demande de toute personne qui participe à une instance engagée sous le régime de la Loi, le tribunal est tenu d'offrir des services d'interprétation simultanée d'une langue officielle à l'autre. » (Article 23.2(2), *Loi sur le divorce, modifiée en vertu de la Loi sur les langues officielles*)

La FAJEF a également mis en lumière deux enjeux majeurs pour garantir un accès équitable à la justice dans les deux langues officielles : d'une part, le rôle essentiel du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, qui soutient les initiatives communautaires comme celles de l'AJEFNÉ ; et d'autre part, la nécessité de nommer davantage de juges bilingues dans les provinces et territoires, afin de rendre les dispositions linguistiques applicables de manière concrète et efficace, notamment celles prévues à l'article 23.2 de la Loi sur le divorce.

(suite 3. Divorce en français, où en sommes-nous ?)

- Réponse officielle de la coordonnatrice des services en français du ministère de la Justice (octobre 2025) : la coordonnatrice a confirmé que la Nouvelle-Écosse n'est pas en mesure de mettre pleinement en œuvre les dispositions linguistiques de la Loi sur le divorce. Elle a toutefois orienté vers le plan des services en français 2025-2026 du ministère, qui contient des mises à jour sur les objectifs de la Division de la famille. Ces mises à jour sont publiées chaque printemps.

Ces démarches concertées ont permis de maintenir la pression politique et institutionnelle sur les gouvernements provinciaux et fédéraux. Toutefois, l'absence de proclamation continue de priver les francophones de la Nouvelle-Écosse d'un droit fondamental, reconnu ailleurs au pays.

L'AJEFNÉ poursuivra ses efforts en 2025-2026, notamment par des rencontres avec les autorités provinciales, des collaborations avec la FAJEF et des actions de sensibilisation auprès des parlementaires et du public.

4. Plan de service en français 2025-2026 - Ministère de la Justice provincial

Au cours de l'année 2024-2025, l'AJEFNÉ a eu l'occasion de rencontrer la coordonnatrice des services en français du ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse, afin de mieux comprendre les mécanismes de

planification et de mise en œuvre des services en français dans ce ministère.

Cette rencontre a permis de clarifier que le plan de services en français est une obligation annuelle imposée à chaque institution publique désignée par le gouvernement provincial, conformément à la Loi sur les services en français et à son règlement. Ce plan doit être publié avant le 31 mars de chaque année et inclure des objectifs mesurables, des actions concrètes, ainsi qu'un bilan des progrès réalisés. Il est coordonné par l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie, qui assure également des consultations régulières avec la communauté acadienne et francophone.

Le plan 2025-2026 du ministère de la Justice met en lumière plusieurs initiatives positives, notamment :

- La traduction de documents juridiques et administratifs.
- La formation linguistique du personnel et des juges.
- L'offre de services bilingues dans les tribunaux et les services correctionnels.
- Le soutien à l'AJEFNÉ, notamment par le financement partiel de son événement du 30e anniversaire.
- La participation au programme Bonjour! et à des consultations communautaires.
- Le développement de modules en ligne bilingues pour le tribunal de la famille.
- La supervision de détenus et la rédaction de rapports pré-sentenciels en français, sur demande.

(suite 4. Plan de service en français 2025-2026 - Ministère de la Justice provincial)

Ces efforts témoignent d'un engagement à maintenir et améliorer les services en français. Toutefois, l'AJEFNÉ constate que le ministère agit principalement dans le cadre des directives gouvernementales, sans toujours adopter une approche stratégique autonome visant à faire de l'accès à la justice en français une priorité transversale.

Cette observation ne remet pas en cause la bonne volonté des équipes, mais souligne l'importance de mieux comprendre les marges de manœuvre internes et les leviers disponibles pour aller plus loin.

Dans ce contexte, l'AJEFNÉ souhaite approfondir sa compréhension des rôles respectifs du ministère de la Justice, de l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie, et du gouvernement provincial dans l'élaboration et le suivi de ces plans.

L'objectif est de pouvoir formuler des recommandations constructives, adaptées aux réalités administratives, et de contribuer à une évolution plus ambitieuse du plan de services en français dans le domaine de la justice.

Parmi les pistes envisagées, on note les actions suivantes :

- Identifier les services juridiques essentiels qui devraient être offerts en français de manière systématique.

- Proposer des indicateurs de performance plus précis et transparents.
- L'Encourager une approche proactive de recrutement du personnel bilingue et de formation en français.
- Favoriser une meilleure intégration des besoins exprimés par la communauté dans les politiques internes du ministère.

L'AJEFNÉ poursuivra ses échanges avec la coordonnatrice des services en français et avec l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie pour contribuer à une amélioration continue du plan de services en français, dans une perspective de collaboration et de dialogue.

5. Obligations linguistique des services policiers - GRC vs Police municipale d'Halifax

En 2025, l'AJEFNÉ a mené une série d'échanges avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC), des partenaires communautaires et des représentants institutionnels afin de mieux comprendre les obligations linguistiques des services policiers dans la région d'Halifax. Ces discussions ont permis de clarifier les différences de juridiction et les responsabilités légales en matière de services en français.

(suite 5. Obligation linguistique des services policiers - GRC vs Police municipale d'Halifax)

Différences de juridiction :

- La GRC, en tant qu'institution fédérale, est soumise à la Loi sur les langues officielles du Canada. Elle est tenue d'offrir des services bilingues dans les régions désignées bilingues, incluant plusieurs détachements en Nouvelle-Écosse. Elle doit également assurer une offre active (ex. : accueil bilingue, affichage, documentation) et informer les citoyen·ne·s de leur droit linguistique. En cas de non-respect, les citoyen·ne·s peuvent déposer une plainte auprès du Commissariat aux langues officielles.
- La Police municipale d'Halifax (HRP) relève de la Municipalité régionale d'Halifax et est encadrée par la Loi sur les services en français de la Nouvelle-Écosse. Elle n'est pas assujettie à la loi fédérale et n'a donc pas d'obligation légale stricte d'offrir des services en français. Une stratégie municipale existe depuis 2021, mais les services en français restent limités et non garantis.

Détachements bilingues de la GRC :

En 2025, les détachements suivants sont désignés comme bilingues et doivent offrir des services en français :

- Arichat, Baddeck, Bridgetown, Canso, Chéticamp, Inverness, New Minas, Kingston, Meteghan, Halifax Régional, Tantallon, St. Peter's, Ingonish Beach, Yarmouth Rural & Town.

De plus, les détachements de Bridgewater, Lunenburg, Wolfville et Antigonish sont en transition vers une désignation bilingue et doivent être conformes d'ici le 30 septembre 2026.

Constats et enjeux

- Le manque de personnel bilingue dans les deux corps policiers limite l'accès aux services en français, malgré les obligations fédérales pour la GRC.
- Le changement de juridiction (ex. : remplacement de la GRC par la HRP dans certaines zones) peut entraîner une perte de services bilingues garantis, ce qui soulève des préoccupations pour les citoyen·ne·s francophones.
- Le Commissariat aux langues officielles est compétent pour recevoir les plaintes en cas de non-respect des obligations par la GRC, mais aucun mécanisme équivalent n'existe pour la HRP.

Engagement de l'AJEFNÉ

L'AJEFNÉ prévoit de :

- Sensibiliser la population aux droits linguistiques en matière de services policiers.
- Collaborer avec la GRC pour améliorer la visibilité des services en français et soutenir les efforts de conformité.
- Encourager la HRP et la MRH à renforcer leur stratégie linguistique et à intégrer des mesures concrètes pour améliorer l'accès aux services en français.
- Mobiliser les partenaires communautaires pour coordonner des actions de plaidoyer, de formation et de communication.

(suite 5. Obligation linguistique des services policiers - GRC vs Police municipale d'Halifax)

Ce dossier sera intégré aux activités du centre Accès justice et fera l'objet d'une fiche d'information juridique à destination du public, en complément d'une campagne de sensibilisation prévue en 2025-2026.

L'AJEFNÉ poursuivra ses efforts dans les années à venir pour améliorer l'accès équitable aux services policiers en français, en tenant compte des réalités juridiques et opérationnelles propres à chaque niveau de gouvernement.

6. Accord fédéral sur les contraventions - Garanties linguistiques et perspectives

En 2025, l'AJEFNÉ a tenu une rencontre avec une représentante du ministère de la Justice du Canada afin de mieux comprendre le fonctionnement du régime fédéral des contraventions en Nouvelle-Écosse et ses implications linguistiques.

Le régime fédéral des contraventions permet de traiter certaines infractions mineures sans recourir à un tribunal fédéral. Le gouvernement fédéral délègue la gestion à la province via un accord intergouvernemental, en vigueur en Nouvelle-Écosse depuis le début des années 2000.

Les infractions sont alors traitées comme des infractions provinciales, avec les mêmes options : paiement, contestation ou demande d'audience.

Deux volets principaux doivent être respectés :

- Les droits de l'accusé (articles 530 et 530.1 du Code criminel) : possibilité de demander une audience dans la langue officielle de son choix, avec obligation pour la province de garantir la présence d'un juge bilingue.
- Les communications avec le public (Partie IV de la Loi sur les langues officielles) : le personnel administratif doit être en mesure de répondre en français. Justice Canada finance la formation pour assurer ce bilinguisme.

La province est responsable de la mise en œuvre du bilinguisme dans les palais de justice. Justice Canada ne peut intervenir dans les pratiques de recrutement ou de gestion des ressources humaines provinciales, mais soutient la formation du personnel.

L'AJEFNÉ a soulevé plusieurs enjeux liés au recrutement de personnel bilingue, notamment dans certaines régions éloignées. Il a été noté que les critères de sélection peuvent parfois limiter l'accès à des profils linguistiquement qualifiés, ce qui représente un défi pour le respect des obligations linguistiques.

Dans certaines provinces, une ligne téléphonique bilingue a été mise en place pour répondre aux citoyens dans leur langue, peu importe leur localisation.

(suite 6. Accord fédéral sur les contraventions - Garanties linguistiques et perspectives)

Bien que non obligatoire, cette mesure est considérée comme une mesure positive au sens de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles. L'AJEFNÉ envisage cette option dans le cadre du prochain cycle de financement.

La rencontre a permis d'identifier des pistes de collaboration entre l'AJEFNÉ, Justice Canada et l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie. L'AJEFNÉ souhaite formuler des recommandations concrètes pour améliorer l'accès à la justice en français, notamment en renforçant le bilinguisme du personnel judiciaire et en assurant une meilleure coordination entre les niveaux fédéral et provincial.

L'AJEFNÉ poursuivra ses efforts en 2025-2026 pour garantir que l'accord sur les contraventions soit pleinement respecté dans ses dimensions linguistiques, et que les citoyen-ne-s francophones puissent exercer leurs droits dans un cadre équitable et accessible.

7. Promotion carrière et parcours de formation en français

L'AJEFNÉ a poursuivi en 2024-2025 ses efforts pour renforcer l'accès aux carrières juridiques en français en Nouvelle-Écosse, en s'appuyant sur les bases posées l'année précédente. Le manque de juristes francophones dans la province demeure un enjeu majeur pour l'accessibilité à la justice en français.

Renforcement du parcours BAA/BA – JD

Des échanges ont eu lieu avec l'Université Sainte-Anne et l'Université de Moncton pour actualiser et mieux exploiter l'entente de passerelle entre les deux établissements. Cette entente permet aux étudiants inscrits en BAA (Baccalauréat en administration des affaires) ou BA (Baccalauréat ès arts) à l'Université Sainte-Anne d'accéder à l'école de droit de l'Université de Moncton. Bien que ce parcours soit encore sous-utilisé, les deux institutions ont exprimé leur volonté de le promouvoir davantage, avec le soutien de l'AJEFNÉ.

Projet pilote de bourses en justice

L'AJEFNÉ a soumis à l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie (OAAF) une proposition de programme de bourses en justice pour les jeunes francophones. Ce projet pilote comprend trois volets : promotion dans les écoles secondaires, attribution de bourses d'études, et mise en place de stages et de mentorat avec des juristes francophones.

Les critères d'admissibilité ont été ajustés pour tenir compte des réalités du parcours étudiant et des principes d'équité.

À ce jour, le projet a été officiellement soumis mais n'a pas encore reçu l'approbation de l'OAAF. L'AJEFNÉ est dans l'attente d'une réponse et reste disponible pour toute clarification ou ajustement nécessaire.

(suite 7. Promotion carrière et parcours de formation en français)

Perspectives

Ce programme vise à :

- Augmenter le nombre de juristes francophones dans la province.
- Créer un réseau juridique francophone actif et engagé.
- Offrir un modèle reproductible pour d'autres secteurs professionnels.

L'AJEFNÉ poursuivra en 2025-2026 la mise en œuvre de ce projet pilote dès qu'il aura reçu l'appui nécessaire, et continuera à promouvoir les carrières juridiques en français auprès des jeunes, notamment en milieu rural.

8. Dossiers en évolution - Un engagement soutenu dans un contexte de complexité institutionnelle

L'AJEFNÉ tient à souligner que plusieurs dossiers structurants, identifiés dans le rapport 2023-2024, n'ont pas encore connu d'avancées concrètes au cours de l'année écoulée.

Cette situation reflète la complexité des processus institutionnels et la nécessité de consultations approfondies entre les différents niveaux de gouvernement et les partenaires concernés.

Malgré ces délais, l'AJEFNÉ demeure pleinement mobilisée, en maintenant un dialogue constant avec les instances responsables, en formulant des recommandations claires et en participant activement aux rencontres de suivi.

Dossiers toujours en attente :

- Collaboration renforcée avec le Barreau de la Nouvelle-Écosse (NSBS)

L'AJEFNÉ souhaite que le Barreau reconnaisse davantage l'histoire et les réalités de la communauté acadienne et francophone. Malgré plusieurs sollicitations, aucune rencontre officielle n'a encore eu lieu pour discuter de ces enjeux, notamment en lien avec la formation Path et la sensibilisation culturelle.

- Homologation des testaments en français

Ce dossier nécessite une analyse juridictionnelle interprovinciale. L'AJEFNÉ a entamé des discussions avec le ministère de la Justice, qui s'est montré ouvert à financer la traduction des testaments, mais aucune mesure concrète n'a encore été mise en œuvre.

- Révision et promulgation bilingue de la Societies Act

L'AJEFNÉ a exprimé la nécessité de réviser cette loi désuète et de la promulguer dans les deux langues officielles. Le ministre de Service Nouvelle-Écosse a accepté de mettre cette question à l'ordre du jour lors de la modernisation de la loi, mais les travaux n'ont pas encore débuté.

- Amélioration de l'affichage et des services en français dans les palais de justice

Des visites ont révélé que l'offre de services en français reste inégale et souvent non signalée. L'AJEFNÉ a transmis ces constats au ministère, qui en a pris note.

9. Étude sur les professionnel.le.s de la justice

L'AJEFNÉ participe activement à une étude nationale coordonnée par le Réseau national de formation en justice (RNFJ), en partenariat avec l'ACUFC et la firme DPM Research. Cette initiative, soutenue par Justice Canada, vise à actualiser le portrait démographique des professionnels de la justice œuvrant dans les deux langues officielles hors Québec, en mettant l'accent sur leur capacité à offrir des services en français et sur les obstacles rencontrés dans leur pratique.

La situation en Nouvelle-Écosse, déjà préoccupante lors de la précédente étude menée en 2019, justifie pleinement cette mise à jour. À l'époque, les données indiquaient une sous-représentation des francophones dans plusieurs professions juridiques clés, ainsi qu'un usage limité du français dans les milieux de travail. Ces constats ont motivé l'AJEFNÉ à s'impliquer pleinement dans le processus de révision.

Au cours de l'année 2024–2025, l'AJEFNÉ a facilité la tenue d'un entretien de groupe avec des membres de son conseil d'administration et des partenaires du secteur juridique. Ces échanges ont permis de documenter les réalités locales, notamment :

- Le manque de juristes francophones dans les institutions publiques et privées.

- Les défis liés à l'offre de services juridiques en français dans les zones à majorité anglophone.
- Le besoin de formation linguistique spécialisée pour les professionnel.le.s en poste.
- L'intérêt croissant des jeunes juristes pour une carrière bilingue, notamment à travers des initiatives comme le projet pilote CCLF porté par la Société Francophone Weldon.

L'AJEFNÉ continue de collaborer étroitement avec les chercheurs et les instances communautaires pour faire valoir les besoins spécifiques de la Nouvelle-Écosse. Les résultats de cette étude, attendus pour 2026, serviront à orienter les actions futures en matière de recrutement, de formation et de développement des services juridiques en français.

1. Réseau FAJEF du Canada

Au cours de l'année 2024–2025, le Réseau FAJEF du Canada a tenu plusieurs rencontres stratégiques, tant en ligne qu'en personne, pour faire avancer des dossiers majeurs liés à l'accès à la justice en français. Ces échanges ont permis de renforcer la concertation entre les associations de juristes d'expression française à travers le pays.

Parmi les sujets abordés, le projet national d'ateliers sur l'immigration francophone (2020–2025) a été mis sur pause en raison d'un audit en cours. Des consultations ont néanmoins eu lieu avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), notamment à Calgary et en ligne, pour discuter des enjeux de gestion et de financement.

Un autre dossier prioritaire a été la recherche sur les carrières en justice pour les personnes racisées, y compris les immigrants francophones. Ce projet, financé par Justice Canada, vise à identifier des initiatives prometteuses pour favoriser l'accès aux professions juridiques et soutenir les parcours de ces groupes sous-représentés.

La question des interprètes judiciaires a également été soulevée. Une recherche est en cours pour évaluer la faisabilité d'un service de répartition centralisé, potentiellement piloté par le Centre canadien de français juridique (CCFJ), afin de répondre aux

besoins croissants en matière de traduction et d'interprétation dans les tribunaux.

Un projet de recherche portant sur l'usage du français dans les entreprises privées de compétence fédérale, notamment les banques et les télécommunications, a reçu un appui financier. Ce projet vise à mieux comprendre les pratiques linguistiques dans ces secteurs et à proposer des pistes d'amélioration.

Les membres du réseau ont également discuté de l'organisation d'un événement d'envergure prévu pour le printemps 2026. Plusieurs pistes ont été évoquées, dont un congrès national, une consultation sur la prochaine Feuille de route pour les langues officielles (2028–2033), ou encore une rencontre intergouvernementale. L'idée d'un lieu pittoresque et accessible a été mise en avant, avec des suggestions comme Whistler, Victoria, Kelowna ou Whitehorse.

Un moment fort de l'année a été la rencontre en personne du Réseau FAJEF tenue à Halifax, dans la province de la Nouvelle-Écosse. Cette rencontre s'est déroulée dans le cadre de la célébration des 30 ans de l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse, offrant ainsi une occasion privilégiée de souligner l'engagement historique de la communauté juridique francophone dans la région. Elle a permis de renforcer les liens entre les membres du réseau et de mettre en

(suite 1. Réseau FAJEF du Canada)

lumièrè les enjeux propres aux communautés juridiques francophones de l'Atlantique.

Enfin, un plan de communication et de visibilité sur les médias sociaux est en cours d'élaboration pour l'ensemble du réseau. Ce plan vise à mieux faire connaître les services juridiques en français, à valoriser les témoignages et à renforcer la présence numérique des associations membres.

Ces rencontres ont permis de maintenir une dynamique collaborative forte entre les partenaires du réseau, dans un contexte de transformation et de renforcement des capacités en matière de justice en français.

2. Justice Canada

Rencontre annuelle du Comité consultatif – Mai 2024

La rencontre annuelle du Comité consultatif sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles s'est tenue le 29 mai 2024 à Canmore, en Alberta. Cette rencontre a permis de faire le point sur les avancées du Plan d'action pluriannuel 2023-2028, notamment en matière de justice inclusive et de services juridiques bilingues.

Parmi les temps forts, un panel sur la francophonie albertaine a mis en lumière les défis et les bonnes pratiques en matière d'accès à la justice en français dans l'Ouest canadien.

Une présentation sur l'intégration des nouvelles arrivantes, menée par l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne, a souligné l'importance de l'accompagnement socio-juridique pour les femmes immigrantes francophones.

La réunion a également été l'occasion de discuter des outils de collecte de données pour l'analyse comparative entre les sexes (ACS Plus), ainsi que des enjeux liés à l'intelligence artificielle dans le domaine juridique. Les échanges ont permis de renforcer les liens entre les organismes membres du réseau pancanadien et de partager des pistes concrètes pour améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Nouveau financement du centre Accès justice et projet d'évolution

En décembre 2024, Justice Canada a confirmé la revalorisation du financement du centre Accès justice pour la période 2024-2028, dans le cadre du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Ce financement soutient un projet d'évolution structurant, intégrant un programme d'accompagnement socio-juridique.

Ce projet repose sur cinq volets interreliés :

- L'accueil des usagers dans un espace repensé et adapté ;
- La clinique d'information juridique, avec des consultations en personne, par téléphone ou par courriel ;

(suite 2. Justice Canada)

- La mise à disposition de ressources juridiques en ligne, avec plus de 40 fiches standardisées ;
- L'accompagnement sociojuridique, pour soutenir les usager·ère·s dans leurs démarches complexes ;
- La priorisation francophone, avec des plages horaires dédiées et un service renforcé pour les francophones.

La revalorisation budgétaire a permis l'embauche d'un chargé d'accueil bilingue et la création d'un poste de chargé d'accompagnement sociojuridique. Elle a également facilité la modernisation du site internet, le développement d'un outil de prise de rendez-vous en ligne, et la refonte de l'identité visuelle du centre.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les priorités du ministère fédéral de la Justice et marque une étape décisive dans le positionnement du centre Accès justice comme acteur clé de l'accès à la justice en français en Nouvelle-Écosse.

3. Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse

L'exercice 2024–2025 a été marqué par deux rencontres officielles avec le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse, dans le cadre du suivi des dossiers liés à l'accès à la justice en français.

Révision des formulaires juridiques et du site en droit de la famille

Les échanges ont porté sur la révision des traductions des formulaires

juridiques relatifs au droit de la famille, notamment ceux liés au divorce. Le ministère a également confirmé son engagement à poursuivre le développement de la version en français de son site internet dédié au droit de la famille, afin d'en améliorer l'accessibilité et la qualité linguistique.

Coordination avec les services en français

La collaboration avec la coordonnatrice des services en français du ministère s'est poursuivie de manière régulière et efficace. Ces échanges ont permis de faciliter la gestion des ententes de financement, notamment pour la journée du droit et la célébration des 30 ans de l'Association. Des mises en contact ont également été assurées dans le cadre de projets ponctuels ou structurants, renforçant ainsi la synergie entre les équipes.

Formations en terminologie juridique

Plusieurs sessions de formation en terminologie juridique en français ont été organisées à l'intention du personnel judiciaire francophone. Offertes en mode hybride, elles ont couvert des thématiques variées liées aux services sociaux et à l'accueil des dossiers. Malgré une participation initiale encourageante, l'intérêt pour ces formations semble s'être atténué au fil des mois. Le maintien d'un groupe de conversation informel en

(suite 3. Ministère de la Justice Nouvelle-Écosse)

français a été envisagé, mais n'a pas suscité d'engagement suffisant pour être relancé.

4. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle s'est tenue à Halifax dans le cadre des célébrations du 30^e anniversaire de l'Association. Ce moment symbolique a permis de réunir les membres, les partenaires provinciaux et fédéraux, ainsi que les représentant·e·s du réseau pancanadien de la FAJEF, dans une atmosphère empreinte de reconnaissance et de renouveau.

Organisée en marge du banquet de célébration, cette AGA a bénéficié d'une visibilité accrue et d'une participation élargie. Elle a permis de faire le point sur les réalisations de l'année écoulée, d'adopter les états financiers, de renouveler les engagements institutionnels, et de procéder à l'élection du conseil d'administration.

Nouveau conseil d'administration

À l'issue de l'assemblée, un nouveau conseil d'administration a été constitué, composé de 7 administratrices et administrateurs.

Les postes clés ont été attribués comme suit :

Présidence : Thomas Kayter

Vice-présidence : Manon Landry

Trésorerie : Solange Boudreau

Secrétariat : André Goguen

Ce renouvellement témoigne de la stabilité de la gouvernance et de l'engagement continu des membres à porter les valeurs de l'Association.

5. Partenariat AJEFNB et AJEFNÉ

L'année 2024-2025 a marqué un tournant dans le rapprochement entre les deux associations de juristes d'expression française de la région atlantique. Ce partenariat, fondé sur un héritage commun et une volonté partagée de renforcer l'accessibilité aux services juridiques en français, s'est concrétisé par plusieurs échanges et une première activité conjointe d'envergure.

Un événement de réseautage a été organisé à Halifax, réunissant des juristes francophones et francophiles des deux provinces. Ce moment a permis de souligner le lien historique entre les deux associations et d'ouvrir la voie à une collaboration plus structurée. L'objectif est de bâtir une communauté juridique francophone régionale plus forte, capable de porter les enjeux linguistiques à l'échelle pancanadienne.

L'AJEFNB, forte de son expérience et de son réseau de plus de 200 membres, a exprimé son appui à l'AJEFNÉ pour le développement de ses services aux membres et pour le renforcement de ses actions de représentation. Des pistes concrètes ont été évoquées, notamment l'organisation d'événements conjoints, la mutualisation de certaines ressources, et la participation croisée aux publications et formations.

(suite 5. Partenariat AJEFNB et AJEFNÉ)

Ce rapprochement est également perçu comme une opportunité pour soutenir les provinces voisines, telles que l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador, dans la structuration de leurs propres réseaux de juristes francophones.

6. Partenariat avec l'ABC -Section Nouvelle-Écosse

Le partenariat entre l'AJEFNÉ et l'ABC - section Nouvelle-Écosse s'est renforcé au cours de l'année 2024–2025, dans une dynamique de collaboration durable et structurée. Après un premier événement de réseautage en 2023, les deux organismes ont poursuivi leur engagement avec un second 5 à 7 organisé à Halifax, réunissant des juristes francophones et francophiles autour du thème « Renforçons nos liens ! ».

Ce rapprochement a permis de créer un espace d'échange propice à la discussion sur les enjeux linguistiques et à la consolidation d'une communauté juridique francophone plus forte en Nouvelle-Écosse. Il a également favorisé le dialogue interprovincial avec la participation de l'AJEFNB, soulignant l'importance d'une approche régionale pour l'amélioration de l'accès à la justice en français.

Dans le prolongement de cette collaboration, l'AJEFNÉ soutient activement le dépôt d'une demande de financement portée par

l'ABC - section Nouvelle-Écosse auprès du ministère de la Justice du Canada. Cette demande vise à appuyer un projet de formation en terminologie juridique en français, en partenariat avec le Centre canadien de français juridique (CCFJ). L'AJEFNÉ s'est engagée à accompagner l'ABC dans la promotion et la mise en œuvre de cette initiative, qui s'inscrit pleinement dans les objectifs communs des deux organismes.

7. Partenariat francophone Halifax

L'AJEFNÉ a poursuivi sa participation active au sein du Partenariat acadien et francophone de Halifax (PAFH), qui réunit les organismes communautaires francophones de la municipalité régionale d'Halifax. Au cours de l'année 2024–2025, quatre rencontres ont eu lieu en format hybride ou virtuel, permettant de renforcer les liens entre les acteurs du milieu et de contribuer aux réflexions stratégiques sur les enjeux locaux.

Ces rencontres ont permis de :

- Suivre les avancées des sous-comités thématiques (communications, employabilité, loisirs, programmation, etc.) ;
- Participer aux discussions sur les projets communautaires, notamment l'événement « DansMaVille », les initiatives en tourisme francophone, et les stratégies d'accueil des nouveaux arrivants.tes ;

(suite 7. Partenariat francophone Halifax)

- Contribuer aux échanges sur les relations avec les institutions municipales et provinciales, en particulier autour de la visibilité des services en français et du développement d'un centre francophone sur la péninsule d'Halifax.

L'AJEFNÉ a également pris part aux réflexions sur la programmation du Mois de la Francophonie et sur les actions à mener pour améliorer l'accès à l'information juridique dans les espaces communautaires. Sa présence régulière au sein du Partenariat témoigne de son engagement à collaborer avec les autres organismes pour mieux desservir la communauté francophone et acadienne de la région.

8. Réseau en immigration de la Nouvelle-Écosse

L'AJEFNÉ a participé aux quatre rencontres trimestrielles du RIFNÉ au cours de l'année 2024-2025. Ce réseau, coordonné par la FANE, regroupe les principaux organismes francophones œuvrant dans le domaine de l'immigration en Nouvelle-Écosse. Bien que les discussions soient principalement orientées vers les enjeux d'établissement, elles offrent à l'AJEFNÉ un espace stratégique pour faire valoir les besoins juridiques des nouveaux arrivants francophones.

L'année a été marquée par l'annonce officielle de la nouvelle Communauté francophone accueillante (CFA) dans la région de Chéticamp, un projet structurant pour le réseau.

L'AJEFNÉ a suivi les étapes de mise en œuvre, notamment la création d'un conseil consultatif communautaire et l'élaboration d'un plan d'action local. Ces démarches, bien qu'indirectes, peuvent avoir des retombées sur les services juridiques à offrir dans les régions ciblées.

Le réseau a également organisé un forum dans le cadre de la Semaine nationale de l'immigration francophone, sur le thème de l'intégration intergénérationnelle. L'AJEFNÉ y a contribué en partageant ses ressources juridiques et en participant à des activités de sensibilisation. Des échanges ont aussi eu lieu autour de la reconnaissance des titres et compétences étrangères, sujet qui touche directement les parcours professionnels des nouveaux.elles arrivants.es et peut nécessiter un accompagnement juridique.

Enfin, l'AJEFNÉ a profité de ces rencontres pour renforcer ses liens avec les organismes partenaires, suivre les évolutions des politiques provinciales et fédérales en matière d'immigration, et identifier les opportunités de collaboration dans une approche intersectorielle.

9. Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse

L'AJEFNÉ a pris part à plusieurs rencontres stratégiques organisées par la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) au cours de l'année 2024-2025.

suite 9. Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse)

Ces échanges ont permis de suivre les grandes orientations communautaires, de contribuer aux réflexions collectives et de renforcer la concertation entre les organismes membres.

Au total, six rencontres des directions générales ont eu lieu, abordant des sujets tels que le régime de retraite collectif, les projets de Communautés francophones accueillantes (CFA), les enjeux liés à la gouvernance, le développement d'un espace communautaire à Halifax, et les stratégies de communication inter organismes.

L'AJEFNÉ a également participé à deux Conseils provinciaux des membres (CPM), tenus au printemps et à l'automne. Ces événements ont réuni les représentant·e·s des organismes membres autour de thématiques structurantes pour la francophonie en Nouvelle-Écosse : engagement communautaire, jeunesse, santé, services en français, patrimoine, et développement régional. L'AJEFNÉ y a présenté les enjeux propres au secteur de la justice, notamment les défis liés à l'accessibilité des services juridiques en français et à la représentation des juristes francophones dans la province.

Ces rencontres ont permis à l'AJEFNÉ de maintenir sa place au sein des discussions communautaires provinciales, de faire valoir les besoins spécifiques du secteur juridique, et de

contribuer à une vision partagée du développement de la francophonie en Nouvelle-Écosse.

10. Société Francophone Weldon

L'année 2024-2025 a marqué un tournant dans le rapprochement entre l'AJEFNÉ et la Société Francophone Weldon (SFW), fondée par des étudiants de l'école de droit Schulich à l'Université Dalhousie. Ce partenariat s'est concrétisé par l'intégration de la présidente de la SFW au conseil d'administration de l'AJEFNÉ, à la suite de l'assemblée générale annuelle de novembre 2024. Étudiante en deuxième année de droit, elle représente fièrement la voix étudiante au sein de la gouvernance de l'Association.

Grâce à ce lien renforcé, l'AJEFNÉ a enregistré une augmentation de son nombre d'adhérents étudiants, passant à sept membres actifs. Ce dynamisme témoigne de l'intérêt croissant des jeunes juristes pour les enjeux liés à l'accès à la justice en français et à la défense des droits linguistiques dans un contexte minoritaire.

L'AJEFNÉ continue de soutenir la Société Francophone Weldon, notamment par un appui logistique et financier à ses activités de promotion, comme la participation à la foire des sociétés étudiantes et l'organisation de soirées thématiques. Ce soutien a permis à la SFW de renforcer sa visibilité sur le campus et de mobiliser davantage d'étudiants autour de la francophonie juridique.

suite 10. Société francophone Weldon)

Par ailleurs, la présidente de la SFW a lancé un projet pilote ambitieux visant à intégrer le programme de Certification de common law en français (CCLF) de l'Université d'Ottawa au sein de l'école de droit Schulich. Ce projet, soutenu par l'AJEFNÉ, vise à offrir aux étudiants bilingues de la Nouvelle-Écosse une formation juridique en français sans devoir quitter la province. En plus de suivre deux cours spécialisés du CCLF, la présidente a établi des liens avec les facultés concernées et amorcé des démarches pour pérenniser cette initiative dans les années à venir.

Ce partenariat avec la SFW s'inscrit dans une volonté plus large de l'AJEFNÉ de renforcer sa présence auprès des jeunes juristes, de soutenir les initiatives étudiantes et de favoriser l'émergence d'une relève engagée pour la justice en français en Nouvelle-Écosse.

11. Célébration des 30 ans de l'AJEFNÉ

En novembre 2024, l'AJEFNÉ a franchi une étape historique en célébrant ses 30 ans d'existence à Halifax. Pour une organisation communautaire de taille modeste, œuvrant au quotidien pour l'accès à la justice en français dans une province majoritairement anglophone, cet anniversaire a représenté bien plus qu'une simple commémoration : c'était un moment de reconnaissance, de transmission et de rassemblement.

La célébration s'est déroulée sur plusieurs jours et a réuni des membres fondateurs, des partenaires institutionnels, des juristes francophones de tout le pays, ainsi que des représentants du réseau pancanadien de la justice en français, notamment la FAJEF et le CCFJ. Le programme comprenait un panel de discussion, l'assemblée générale annuelle, et un banquet de gala empreint d'émotion et de fierté.

Le banquet, animé par le directeur général Vincent Anama, a été marqué par la présence de Son Honneur Arthur LeBlanc, Lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, du Sénateur Réjean Aucoin, de la Commissaire Shirley MacLean, et de nombreux dignitaires. Les discours prononcés ont souligné l'importance du combat pour les droits linguistiques, tout en saluant le rôle essentiel de l'AJEFNÉ dans le paysage juridique francophone de la province.

La soirée a été ponctuée de moments de grande émotion, notamment lors de la remise du Prix du juriste de l'année 2024 à Me Monica McQueen, pour son engagement indéfectible envers les justiciables francophones. Mais le point culminant fut sans doute la remise des Prix des bâtisseurs, décernés à Me Réal Boudreau, Me Éric Atkinson et à l'Honorable Réjean Aucoin. Ces pionniers ont été honorés pour leur rôle fondateur et leur contribution exceptionnelle à la création et au développement de l'AJEFNÉ.

suite 11. Célébration des 30 ans de l'AJEFNÉ)

La célébration s'est également distinguée par une programmation artistique vibrante, mettant en lumière la richesse de la culture acadienne. Les prestations de Serena Wu, Josée et Weldon Boudreau, ainsi que Nicole Deveau et Gillian Head, ont offert aux invités un véritable voyage musical, entre traditions et modernité.

Pour l'AJEFNÉ, cette célébration a été un moment de gratitude et de transmission, une occasion de revenir sur le chemin parcouru, de rendre hommage aux bâtisseurs, et de réaffirmer son engagement envers l'avenir. Dans une province où les francophones sont en situation minoritaire, réunir autant de voix, de talents et de convictions autour d'un même idéal – celui de la justice en français – témoigne de la résilience, de la passion et de la force collective qui animent l'Association depuis trois décennies.

12. Panel de discussion

Dans le cadre des célébrations du 30^e anniversaire de l'AJEFNÉ, un panel de discussion a été organisé en novembre 2024 à Halifax, en partenariat avec l'Association du Barreau canadien – Section Nouvelle-Écosse. Ce panel a réuni des juristes, des chercheurs et des leaders communautaires autour d'une question centrale :

Comment bien positionner et maintenir l'intérêt de la cause linguistique aux niveaux fédéral, provincial et territorial dans un contexte où d'autres identités sont valorisées ?

Cette thématique, abordée pour la première fois sous cet angle, a permis de mettre en perspective les droits linguistiques avec les autres droits émergents liés aux identités autochtones, raciales, religieuses, de genre et d'orientation sexuelle. Les discussions ont été particulièrement riches et ont permis de cerner les enjeux liés à la place des droits linguistiques dans un environnement sociétal en pleine mutation.

Les panélistes ont souligné que la diversité est une force pour les communautés francophones et qu'il est essentiel de travailler ensemble pour surmonter les défis. Ils ont insisté sur l'importance de l'éducation, de la sensibilisation et de la formation continue pour promouvoir les droits linguistiques, tout en appelant à une approche inclusive et représentative. Parmi les propositions concrètes formulées on retrouve :

- Intégrer davantage l'histoire acadienne et francophone dans les programmes scolaires.
- Développer des politiques publiques inclusives pour mieux intégrer les personnes nouvellement arrivées.
- Créer des espaces de dialogue interculturel au sein des communautés francophones.
- Ajouter la langue comme motif de discrimination dans les codes des droits de la personne.

Le panel a également permis de mettre en lumière les liens entre les droits linguistiques et les droits socio-économiques, notamment en ce qui concerne l'accès à la justice pour les francophones à faible revenu.

Le panel a été animé par Me Rénald Rémillard, directeur général de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law et du Centre canadien de français juridique. Fort de son expérience au sein du Programme de contestation judiciaire et de son expertise en politiques linguistiques, il a guidé les échanges avec rigueur et profondeur, offrant un cadre structurant à la réflexion collective.

Ce panel a démontré que les droits linguistiques, loin d'être un enjeu isolé, doivent être pensés en interaction avec les réalités sociales contemporaines. Il a permis de nourrir une réflexion collective sur la manière de faire évoluer les cadres juridiques et politiques pour qu'ils reflètent la pluralité des identités francophones au Canada.

13. Tournée provinciale - Sud de la Nouvelle-Écosse

En mars 2025, l'AJEFNÉ et son centre d'information juridique Accès justice ont mené une tournée provinciale dans le sud de la Nouvelle-Écosse, avec pour objectif de rapprocher les services juridiques des communautés acadiennes et francophones. Cette initiative a été rendue possible grâce à la valorisation du budget du centre obtenue en décembre 2024.

La tournée s'est articulée autour de plusieurs volets :

- Cliniques juridiques gratuites en français, organisées dans le cadre de la « Caravane justice », avec des arrêts à Clare et à Tuskent.

- Procès simulés dans les écoles secondaires de Clare et de Par-en-Bas, réunissant près de 50 élèves.

- Ateliers juridiques spécialisés, dont un atelier sur le droit de l'immigration intitulé « Votre avenir au Canada », offert à une vingtaine d'étudiants de l'Université Sainte-Anne.

- Rencontres communautaires dans trois lieux (Espace collaboratif de Clare, Université Sainte-Anne, centre communautaire de Par-en-Bas), permettant aux citoyens d'exprimer leurs besoins et de découvrir les services offerts par l'AJEFNÉ.

La tournée a été menée en collaboration avec plusieurs partenaires locaux, et a bénéficié du soutien du Sénateur Réjean Aucoin, qui s'est joint à l'initiative dans le cadre de son mandat et de sa proximité avec la population. Il a participé aux rencontres communautaires et aux procès simulés, partageant son expérience et son rôle au Sénat.

La promotion de la tournée a été assurée par les organismes membres de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, sur les réseaux sociaux, ainsi que par Radio-Canada et les radios locales.

L'impact a été significatif :

- Plus d'une centaine de personnes ont été directement rejointes.

- Les retombées indirectes ont touché les familles, les écoles et les centres communautaires.

Représentation

(suite 13. Tournée provinciale - Sud de la Nouvelle-Écosse)

- Le déplacement d'un organisme provincial dans ces régions a été perçu comme une reconnaissance concrète des besoins locaux.
- La démarche a permis de renforcer le réflexe de recours au centre Accès justice pour toute question juridique.

Enfin, une entrevue avec Maître Réal Boudreau, avocat de Pubnico, a permis de mettre en lumière son parcours remarquable au service de la communauté acadienne depuis 1987. Récipiendaire du Prix des bâtisseurs lors du banquet des 30 ans de l'AJEFNÉ, il incarne une vision du droit comme outil de transformation sociale.

Cette tournée illustre l'engagement de l'AJEFNÉ envers une approche durable et communautaire de l'accès à la justice en français, et confirme le rôle structurant de l'organisme dans la province.

1. Évolution du centre

Depuis maintenant 11 ans, le centre d'information juridique Accès justice poursuit sa mission : offrir à toutes les personnes résidant en Nouvelle-Écosse un accès gratuit à de l'information juridique claire, fiable et accessible, en français comme en anglais, et ce dans tous les domaines du droit.

Dans une province où les francophones sont en situation minoritaire, le centre joue un rôle essentiel dans la réduction des barrières linguistiques et dans la promotion de l'autonomie juridique des citoyen·ne·s. Il permet à chacun·e de mieux comprendre ses droits et obligations, de s'orienter dans le système judiciaire, et de prendre des décisions éclairées.

Les services du centre sont offerts sous plusieurs formes :

- Consultations juridiques individuelles, en personne à Halifax, par téléphone ou par courriel.
- Cliniques juridiques mobiles dans les régions francophones.
- Ateliers d'information juridique destinés à divers publics.
- Fiches juridiques en ligne, disponibles en français et en anglais.
- Accompagnement socio-juridique, pour les personnes vulnérables confrontées à des enjeux complexes.

Cette approche inclusive et humaine permet de répondre aux besoins variés des usager·ère·s, tout en assurant une présence active sur le terrain. Elle s'inscrit dans une volonté constante de rendre le droit plus compréhensible, plus proche et plus équitable, en particulier pour les francophones qui souhaitent recevoir de l'information dans leur langue.

Le centre Accès justice est aujourd'hui reconnu comme un acteur clé du réseau communautaire et juridique néo-écossais, et son rayonnement ne cesse de croître grâce à l'engagement de son équipe, à la qualité de ses services et à la confiance renouvelée de ses partenaires.

2. Chiffres clés et bilan des services offerts

Malgré une année marquée par des défis organisationnels et humains, le centre Accès justice a maintenu une activité soutenue, témoignant de la pertinence et de la portée de ses services auprès du public néo-écossais.

Au total, 811 personnes ont été accompagnées par le centre, dont 264 francophones, représentant 32,5 % des usager·ère·s. Ce chiffre est en hausse de 40 % par rapport à l'exercice précédent, confirmant l'impact des efforts de promotion et de priorisation des services en français.

(suite 2. Chiffres clés et bilan des services offerts)

Parmi les demandes traitées :

- 68 % concernaient le droit de l'immigration, en raison des besoins croissants liés aux démarches administratives, au statut légal au Canada et à l'installation de personnes nouvellement arrivées.
- 16 % relevaient du droit pénal, incluant des questions relatives aux procédures judiciaires et aux droits fondamentaux.
- Le droit de la famille, les délits civils, le logement résidentiel et les droits de la personne ont également représenté une part significative des demandes.

Les services ont été majoritairement offerts en personne à Halifax (729 consultations, soit près de 90 %), avec une part complémentaire par téléphone (270 consultations). Le service d'interprétation a été mobilisé pour 121 personnes, témoignant de la diversité linguistique des client·e·s.

En parallèle, le centre a produit 41 fiches juridiques dans un format standardisé, disponibles en ligne en français et en anglais. Ces fiches couvrent les thématiques suivantes : immigration, logement, droit de la famille, droit du travail, droits de la personne, successions, etc. Elles constituent un outil essentiel de vulgarisation du droit et d'autonomisation des usager·ère·s.

Ces chiffres traduisent non seulement l'ampleur du travail accompli par l'équipe du centre, mais aussi la confiance renouvelée des personnes

qui sollicitent ses services. Le centre demeure un point d'ancrage essentiel pour toutes celles et ceux en quête d'information juridique claire, accessible et respectueuse de leur langue et de leur réalité.

3. Activités phares

L'année 2024–2025 a été marquée par un jalon important dans l'histoire de l'AJEFNÉ et de son centre d'information juridique : la célébration des 30 ans de l'Association et des 10 ans du centre Accès justice. Ces anniversaires ont été l'occasion de revenir sur le chemin parcouru, de valoriser les accomplissements collectifs, et de poser les bases d'un nouveau chapitre pour l'avenir.

Dans ce contexte, le centre Accès justice a poursuivi ses activités phares en renforçant sa présence sur le terrain, en diversifiant ses modes d'intervention, et en consolidant ses liens avec les communautés francophones de la province.

Les 10 ans du centre Accès Justice

Pour souligner cette décennie d'engagement, le centre a lancé un jeu-concours interactif sur sa page Facebook, invitant les membres de la communauté à tester leurs connaissances juridiques à partir des fiches d'information disponibles sur le site web. Cette initiative a permis de rejoindre un large public en ligne et de valoriser les ressources développées par l'équipe. Trois participant·e·s ont remporté des cartes-cadeaux, en reconnaissance de leur implication.

Cette célébration a également été l'occasion de présenter la nouvelle identité visuelle du centre, intégrée dans le changement global de l'image de l'AJEFNÉ. Ce changement visait à mieux refléter les valeurs d'accessibilité, de clarté et de professionnalisme qui guident les services du centre.

Enfin, une refonte complète du site web a été amorcée, avec une attention particulière portée à l'ergonomie, à la navigation et à la visibilité des ressources. Cette nouvelle interface permet désormais un accès simplifié à l'information juridique, tout en mettant en valeur la richesse du contenu produit par l'équipe.

Tournée provinciale – Caravane Justice

Dans le cadre de ses activités de proximité, le centre a mené une tournée provinciale dans les régions de Clare et de Tusk, deux communautés francophones dynamiques du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Cette initiative, rendue possible grâce à la revalorisation du financement du centre, visait à réduire les inégalités territoriales en matière d'accès à l'information juridique en français.

Des cliniques juridiques gratuites ont été offertes sous le nom de Caravane Justice, permettant aux résident·e·s de ces régions d'obtenir des renseignements clairs et adaptés à leurs situations personnelles.

Ces rencontres ont favorisé un dialogue ouvert entre les citoyen·ne·s et l'équipe du centre, tout en contribuant à démystifier le fonctionnement du système juridique.

Parallèlement, deux procès simulés ont été organisés dans des écoles secondaires francophones, ainsi que des activités de sensibilisation auprès des jeunes et des étudiant·e·s, afin de les encourager à envisager des carrières juridiques en français. Ces initiatives ont permis de valoriser la langue française dans le domaine du droit et de stimuler l'intérêt des nouvelles générations pour les professions juridiques.

Ces activités ont été saluées pour leur caractère pédagogique, son impact citoyen, et sa contribution à la valorisation du français dans le domaine juridique.

4. Ateliers d'information juridique

Durant l'exercice 2024–2025, le centre Accès justice a organisé trois ateliers juridiques destinés à des publics variés, dans le but de renforcer la connaissance du droit, de favoriser l'autonomie juridique des personnes francophones, et de promouvoir l'accès à l'information juridique en français.

Le premier atelier, tenu en collaboration avec ISANS, s'adressait à des étudiant·e·s en droit et portait sur les réalités pratiques du droit de l'immigration.

(suite 4. Ateliers d'information juridique)

À travers des cas concrets et des échanges avec l'avocate principale du centre, les participant·e·s ont pu mieux comprendre les enjeux liés aux démarches administratives, aux statuts migratoires et aux droits des personnes nouvellement arrivées au Canada.

Le deuxième atelier, offert au centre Accès justice, portait sur les droits de la personne. Il a permis d'informer les participant·e·s, notamment les personnes nouvellement établies en Nouvelle-Écosse, sur leurs droits et responsabilités, tout en favorisant des échanges pratiques autour de situations courantes. L'atelier a été salué pour son approche accessible et son utilité concrète dans la vie quotidienne.

Le troisième atelier s'est déroulé à l'Université Sainte-Anne, campus de Clare, et portait également sur le droit de l'immigration, adapté aux besoins des étudiant·e·s internationaux·ales et des membres de la communauté locale. L'atelier a permis de clarifier les démarches légales liées à l'établissement au Canada, tout en répondant aux préoccupations spécifiques des participant·e·s.

Ces trois rencontres ont contribué à rendre le droit plus accessible, à encourager l'utilisation du français dans le domaine juridique, et à

renforcer le lien entre l'AJEFNÉ, les milieux éducatifs et la communauté francophone de la Nouvelle-Écosse.

Elles s'inscrivent dans une stratégie plus large de sensibilisation juridique et de formation citoyenne, portée par le centre Accès Justice.

5. Développement de l'accompagnement socio-juridique

L'année 2024-2025 a marqué un tournant majeur dans l'histoire du centre Accès justice avec le lancement officiel et structuré de son programme d'accompagnement socio-juridique. Ce projet, soutenu par une revalorisation significative du financement accordée par Justice Canada, représente une évolution profonde du rôle du centre dans le paysage juridique et communautaire de la Nouvelle-Écosse.

Ce programme a été pensé pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables, souvent confrontées à des situations où les enjeux juridiques sont entrelacés avec des réalités sociales, économiques, psychologiques et culturelles. Il repose sur une approche globale, humaine et inclusive, qui vise à redonner du pouvoir d'agir aux usager·ère·s en leur offrant un accompagnement adapté à leur contexte.

(suite 5. Développement de l'accompagnement socio-juridique)

Un projet structurant pour le centre

Grâce à la confiance renouvelée du bailleur de fonds, le centre a pu amorcer une restructuration interne afin de mettre en œuvre ce nouveau volet :

- Un poste dédié à l'accompagnement socio-juridique a été créé, avec un profil professionnel alliant compétences juridiques et sensibilité sociale.
- Un espace confidentiel a été aménagé dans les locaux du centre pour accueillir les personnes dans des conditions respectueuses et sécurisantes.
- La direction adjointe a entamé une formation spécialisée en droit de la famille, afin de renforcer les capacités internes et d'assurer une meilleure prise en charge des situations complexes.

Ce développement s'est appuyé sur un travail acharné de l'équipe, qui a su mobiliser ses ressources, adapter ses pratiques, et bâtir des ponts avec les partenaires communautaires et institutionnels.

Il témoigne d'une volonté collective de faire évoluer le centre vers un modèle d'intervention plus intégré et plus proche des réalités vécues par les usager·ère·s.

Des premiers résultats encourageants
Bien que le programme ait démarré avec 5 dossiers accompagnés durant l'exercice, ces premiers cas ont permis de valider la pertinence du modèle et de poser les bases d'une croissance progressive. Les retours des personnes accompagnées, ainsi que ceux des partenaires référents, ont confirmé l'utilité et l'impact de ce nouveau service.

L'accompagnement socio-juridique permet désormais au centre :

- de mieux cerner les besoins globaux des usager·ère·s,
- de coordonner les interventions avec les services sociaux, de santé, d'immigration ou d'aide aux victimes,
- de renforcer la capacité des personnes à faire valoir leurs droits, dans un cadre respectueux de leur dignité et de leur parcours.

Une vision à long terme

Ce programme s'inscrit dans une stratégie de transformation du centre Accès justice, qui vise à devenir un acteur de première ligne dans l'accès à la justice en français, en Nouvelle-Écosse. Il permet de répondre aux priorités fédérales en matière de justice dans les deux langues officielles, tout en ancrant le centre dans une logique de service communautaire durable.

(suite 5. Développement de l'accompagnement socio-juridique)

L'accompagnement socio-juridique est appelé à devenir un pilier du centre, en complément des consultations juridiques traditionnelles. Il reflète l'engagement de l'AJEFNÉ à innover, à s'adapter aux besoins réels, et à offrir des services qui font une différence concrète dans la vie des personnes francophones de la province.

6. Transition numérique et modernisation des outils

Dans le cadre de son évolution stratégique, le centre Accès justice a poursuivi en 2024-2025 une transition numérique structurée, amorcée l'année précédente, afin de moderniser ses outils, améliorer l'accessibilité de ses services et répondre aux attentes croissantes des usager·ère·s francophones et francophiles.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renouvellement de l'image du centre, de renforcement de sa présence en ligne, et de professionnalisation de ses communications. Elle a été rendue possible grâce à une collaboration étroite avec le nouveau partenaire technologique, Nukleo Stratégie, choisi pour sa capacité à accompagner les organismes communautaires dans leur transformation numérique.

Parmi les réalisations concrètes :

- Une nouvelle identité visuelle a été dévoilée, intégrée à celle de l'AJEFNÉ, afin de mieux refléter les valeurs d'accessibilité, de clarté et de proximité qui guident les services du centre.
- Une refonte du site web a été entreprise, avec une attention particulière portée à l'ergonomie, à la navigation bilingue, et à la mise en valeur des ressources juridiques.
- Le site héberge désormais 41 fiches juridiques normées, rédigées dans un langage clair et accessibles à toutes et à tous, couvrant les domaines les plus sollicités par les usager·ère·s.
- Le développement d'un système de prise de rendez-vous en ligne est en cours, avec pour objectif de faciliter l'accès aux consultations juridiques et de réduire les délais de traitement.

Ces avancées ont permis au centre de renforcer sa visibilité, de mieux répondre aux besoins des communautés éloignées, et de positionner ses services dans une logique d'innovation et de proximité.

(suite 6. Transition numérique et modernisation des outils)

La transition numérique du centre Accès justice ne constitue pas seulement une adaptation technique : elle est le reflet d'une volonté institutionnelle de transformation, portée par l'équipe et soutenue par les bailleurs de fonds, pour mieux servir les francophones de la Nouvelle-Écosse dans un environnement en constante évolution.

7. Perspectives

Après une année marquée par des transformations majeures, le centre Accès justice aborde l'avenir avec confiance, ambition et responsabilité. Les fondations posées en 2024–2025, notamment avec le développement du programme d'accompagnement socio-juridique, la transition numérique, et la revalorisation du financement, permettent désormais d'envisager une croissance structurée et durable.

L'objectif pour les prochaines années est de consolider les acquis, tout en élargissant l'offre de services :

- Renforcer le programme d'accompagnement socio-juridique, en augmentant le nombre de dossiers suivis, en formant davantage de personnel, et en développant des partenariats avec les organismes sociaux et communautaires.
- Finaliser et déployer le système de prise de rendez-vous en ligne, afin de faciliter l'accès aux services et de mieux gérer les flux de demandes.

- Poursuivre la création de nouvelles fiches juridiques, en réponse aux besoins émergents identifiés sur le terrain (ex. : droit du travail, violences conjugales, successions).
- Multiplier les ateliers et les cliniques juridiques mobiles, en ciblant les régions rurales et les groupes sous-desservis.
- Renforcer les liens avec les milieux éducatifs, notamment les écoles secondaires et les universités, pour promouvoir les carrières juridiques en français.
- Positionner le centre comme un acteur de référence dans l'accès à la justice en français, en Nouvelle-Écosse, en lien avec les priorités du Ministère fédéral de la Justice.

Le centre Accès justice entend également poursuivre son engagement envers les communautés francophones en situation minoritaire, en demeurant à l'écoute de leurs réalités, en adaptant ses services, et en valorisant la langue française comme vecteur d'équité et d'autonomie juridique.

Grâce à la confiance accordée par les bailleurs de fonds, au soutien des partenaires, et à la mobilisation constante de l'équipe, le centre est prêt à relever les défis à venir et à poursuivre sa mission avec rigueur, humanité et innovation.

Les événements, les collaborations et les rencontres ont été nombreux pour l'équipe de l'AJEFNÉ et son centre Accès justice

Équipe AJEFNÉ

Août 2024

De gauche à droite :
Sapphire Baker,
Nawal Dahmane,
Sithara Naidoo et
Vincent Anama



Dans ma ville

Septembre 2024

Foire des services en français à
Halifax

De gauche à droite : Nawal
Dahmane, Manyi Kadiri
(bénévole) et Vincent Anama

Foire des sociétés - Université Dalhousie

Septembre 2024

Vincent Anama a accompagné les étudiantes de l'école de droit Schulich pour la première foire des sociétés de la première société francophone Weldon fondée par Alanah Ellsworth



Les événements de la célébration des 30 ans de l'AJEFNÉ



Panel de discussion
Novembre 2024

De gauche à droite : Yalla Sandare, Liane Roy, Shirley C. MacLean, Réal Boudreau, Audrey Lamy et Rénald Rémillard

AGA AJEFNÉ Novembre 2024



Thomas Kayter,
Président AJEFNÉ



Solange Boudreau
et Manon Landry



Alanah Ellsworth



Andy Melvin



André Goguen et
Thomas Kayter



Réal Boudreau et
John Nisbet



Assemblée générale annuelle 2024



Vincent Anama
Directeur général



Nadia Effendi, vice-présidente de la FAJEF et
l'Honorable Réjean Aucoin, Sénateur



Thomas Kayter
Président

Banquet de célébration Novembre 2024



L'honorable Arthur LeBlanc
Lientenant-Gouverneur de
la Nouvelle-Écosse



Nadia Effendi,
vice-présidente de la
FAJEF

Shirley C. MacLean,
Commissaire aux langues
officielles du Nouveau-
Brunswick



L'Honorable Réjean Aucoin,
Sénateur



Prix du juriste 2024

La récipiendaire, Monica McQueen (à gauche), a reçu son prix de Maryse Ouellette (à droite), présidente du Centre canadien de français juridique.



Prix exceptionnel du bâtisseur 2024

Le récipiendaire, Réal Boudreau (à gauche), a reçu son prix de Liane Roy (à droite), présidente de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada.



Prix exceptionnel du bâtisseur 2024

Le récipiendaire, Éric Atkinson (à gauche), a reçu son prix de Shirley C. MacLean (à droite), commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.



Prix exceptionnel du bâtisseur 2024

Le récipiendaire, l'Honorable Réjean Aucoin (à droite), a reçu son prix de l'Honorable Arthur LeBlanc (à gauche), Lieutenant-Gouverneur de la Nouvelle-Écosse.

Une touche festive avec une belle programmation musicale !



Serena Wu,
auteure-compositrice-interprète



Josée et Weldon Boudreau,
Duo musical acadien (père et fille)

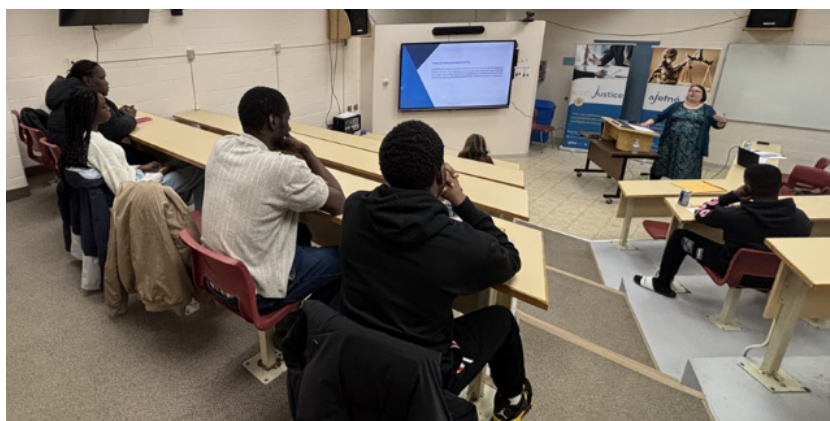


Animation de la danse carré du
Cap-Breton avec Nicole Deveau
et Gillian Head au violon



Événements de réseautage à Clare et à Tusket avec les membres de la communauté acadienne et francophone de ces régions.

Atelier d'information juridique sur le droit de l'immigration présenté aux étudiants de l'Université Sainte-Anne par l'avocate principale du centre Accès justice



À l'école secondaire de Clare

Présentation sur le rôle du Sénat du Canada par l'Honorable Réjean Aucoin



À l'école secondaire de Par-En-Bas

La tournée provinciale dans le sud de la Nouvelle-Écosse - Mars 2025 (suite)



Procès simulé à
l'école secondaire
de Clare



Procès simulé à l'école
secondaire de Par-En-Bas



Procès simulé à l'école
secondaire de Par-En-
Bas

Évènement 5 à 7 pour les membres juristes AJEFNÉ - Mars 2025



Vincent Anama, directeur général AJEFNÉ
Larissa MacKinnon, directrice générale ABC section Nouvelle-Écosse
Maître Michelle Axworthy, présidente sortante ABC section Nouvelle-Écosse
Maître Thomas Kayter, président AJEFNÉ
Maître Denis Lavoie, président AJEFNB



Allocution de Maître Thomas Kayter

Allocution de Vincent Anama
et de Maître Denis Lavoie



Remerciements

À tous les collaborateurs employés de l'AJEFNÉ et du centre Accès justice

À tous les membres du conseil d'administration

Aux partenaires du réseaux acadien et francophone de la Nouvelle-Écosse

Au Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse et à l'Office des Affaires acadiennes et de la Francophonie de la Nouvelle-Écosse

À la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.

À tous pour votre soutien continu envers nos efforts pour l'amélioration de l'accessibilité des services juridiques en français en Nouvelle-Écosse.

L'AJEFNÉ tient à remercier sincèrement le Ministère de la Justice du Canada pour son appui financier important



Department of Justice
Canada

Ministère de la Justice
Canada

Coordonnées

AJEFNÉ
120B-1741, rue Brunswick Halifax
(Nouvelle-Écosse) B3J 3X8
Téléphone : 902-433-2085
Sans frais : 1-844-250-8471
info@ajefne.ns.ca
www.ajefne.com